
Aux élèves de la 4^e année, les enseignants attribuent des notes pour les mêmes matières qu'aux élèves de la maternelle à la 3^e année.

Toutefois, en 4^e année, la plupart des écoles déclarent attribuer des notes alphabétiques accompagnées de commentaires.

Aux élèves de 5^e, 6^e et 7^e année, les enseignants attribuent des notes pour les mêmes matières qu'aux élèves de la maternelle à la 4^e année.

Toutefois, à partir de la 5^e année, les élèves font l'apprentissage d'une deuxième langue. Dans la plupart des cas, il s'agit du français.

Comme dans les bulletins de 4^e année, la plupart des élèves se voient attribuer des notes alphabétiques accompagnées de commentaires.

Aux élèves de 8^e année, les enseignants attribuent des notes pour les mêmes matières qu'aux élèves de la maternelle à la

À partir de la 8^e année, les élèves peuvent choisir d'étudier l'une des disciplines suivantes des Beaux-arts : danse, théâtre, musique ou arts visuels. De plus, les élèves choisissent l'un des cours suivants parmi les des formations offertes en Compétences pratiques : technologie, informatique, économie domestique ou études commerciales.

Des notes alphabétiques sont attribuées pour chaque matière et à chaque étape.

Aux élèves de la 9^e à la 12^e année, les enseignants attribuent des notes pour toutes les matières. Les enseignants-conseillers s'assurent que les élèves choisissent les matières dont ils auront besoin pour obtenir leur diplôme. Pour ce qui a trait aux élèves qui souhaitent être admis dans un établissement postsecondaire particulier, les enseignants-conseillers s'assurent qu'ils choisissent les cours répondant aux exigences d'admission. Pour plus d'informations, veuillez consulter la brochure intitulée **Exigences pour l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires en Colombie-Britannique.**



“Report Cards in BC”

[French]

Cette brochure fait partie d'une série commanditée par le programme *Travailleurs(euses) d'Etablissement dans les Ecoles* de la Commission Scolaire de Vancouver et produites par un collectif de professeurs d'anglais langue seconde (ALS) et par l'équipe des *Travailleurs(euses) de Liaison Multiculturelle* de la Commission Scolaire de Vancouver.



Ce programme a été rendu possible grâce à une contribution financière du Gouvernement du Canada et de la province de Colombie-Britannique.

Les bulletins scolaires en Colombie-Britannique



Renseignements importants pour les parents

En quoi consiste le bulletin scolaire?

Le bulletin scolaire est un document juridique rédigé par l'enseignant décrivant les progrès de votre enfant.

À quelle fréquence le bulletin scolaire est-il envoyé à la maison?

Un bulletin scolaire officiel est envoyé à la maison trois fois par an. La date exacte varie d'une école à l'autre. En outre, on compte deux bulletins non officiels. Les bulletins non officiels détaillent notamment:

- les appels téléphoniques;
- les courriels;
- les présentations faites par les élèves;
- les rencontres parents-enseignants;
- les notes de l'enfant dans son agenda ou journal de classe.

Quels renseignements contient le bulletin?

Le bulletin fournit aux parents des renseignements sur les progrès scolaires de leur enfant et des commentaires sur son comportement, ses habitudes de travail et ses efforts. Tous les bulletins renferment les renseignements suivants:

- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'école;
- le nom de l'enfant;
- le nom et la signature de(s) enseignant(s) qui participe(nt) à la rédaction du bulletin;
- le nom et la signature du directeur ou du directeur adjoint de l'école;
- la signification des notes alphabétiques et des symboles relatifs aux habitudes de travail;
- le nombre de jours de retard ou d'absence de l'enfant de l'école;
- des commentaires sur les forces et réalisations de l'enfant;
- les objectifs d'apprentissage futurs;
- les façons de soutenir l'apprentissage de l'enfant à la maison.

Pour les élèves de la maternelle à la 7^e année, les parents conservent le bulletin, mais ils doivent en signer l'enveloppe pour attester sa consultation. L'enveloppe est ensuite retournée à l'école et utilisée à nouveau lors de la prochaine remise de bulletin.

Pour quelles matières les enseignants attribuent-ils des notes dans le bulletin scolaire?

Les enseignants sont tenus minimalement d'attribuer des notes alphabétiques ou de fournir des commentaires sur la capacité des élèves à répondre aux attentes de leur année d'études dans toutes les matières.

La plupart des matières figurent dans le bulletin scolaire à chaque remise. De la maternelle à la 3^e année, les progrès réalisés sont indiqués sous forme de commentaires seulement.



Pour les élèves de la maternelle ainsi que ceux de la 1^{re}, 2^e et 3^e année, les enseignants rendent compte des matières suivantes dans le bulletin scolaire:

- English Language Arts – Arts de la langue anglaise (écouter, parler, lire, écrire, visualiser et représenter);
- sciences humaines;
- mathématiques;
- sciences;
- éducation physique;
- Beaux-arts (danse, théâtre, musique et arts visuels);
- éducation à la santé et à la carrière;
- activité physique quotidienne.